

ENCORE UN MOT A NOS CORRESPONDANTS.

Déjà nous avons donné les raisons qui nous faisaient retarder, quelquefois assez longtemps, la publication des actions de grâces adressées de toutes les parties du pays à la rédaction des Annales. Nous avons cru que les modestes dimensions de notre feuille seraient une explication suffisante de ce délai involontaire. Et d'ailleurs, nous l'avons rappelé à nos abonnés, et nous le répétons aujourd'hui : que les personnes qui nous écrivent pour accomplir une promesse soient sans inquiétude dès que leur lettre est mise à la malle. Si elles se sont engagées envers Ste. Anne à publier dans les Annales le récit des faveurs qu'elles ont obtenues, leur promesse ne les oblige qu'autant que les éditeurs des Annales consentent à accepter leur communication, et ont l'espace suffisant pour la publier. Car, il ne faut pas l'oublier, par un vœu on n'oblige que soi-même, et on ne peut rendre les éditeurs des Annales responsables de l'accomplissement des promesses de tous leurs abonnés. Nous ne voulons pas, par cet avis, diminuer en quoi que ce soit le zèle de ces bons serviteurs de Ste. Anne, et faire ralentir cette correspondance qui est toute à la gloire de la Bonne Sainte. Mais nous voulons que nos abonnés comptent assez sur notre bon vouloir et sur notre fidélité, pour remettre à notre discrétion la publication en temps opportun de leurs témoignages de reconnaissance. Dans chaque numéro des Annales plusieurs pages sont consacrées à la publication des actions de grâces, et elles y